

Communiqué de presse

26 avril 2019 - N° 17

Les actionnaires de SCOR soutiennent à une large majorité son Conseil d'administration, son président-directeur général et son administrateur référent

Les actionnaires de SCOR expriment leur opposition à la tentative de déstabilisation menée par le fonds activiste CIAM

Les actionnaires de SCOR ont apporté un large soutien à son Conseil d'administration, à son président-directeur général, Denis Kessler et à son administrateur référent, Augustin de Romanet, à l'occasion de son assemblée générale annuelle, qui s'est tenue ce jour. Ils ont renouvelé leur pleine confiance dans la gouvernance de la société, rejetant à une très large majorité la résolution du fonds CIAM.

Toutes les résolutions proposées par le Conseil d'administration ont été approuvées par l'assemblée générale. La résolution proposée par le fonds activiste CIAM, demandant la révocation du mandat d'administrateur de M. Denis Kessler, a été très largement rejetée à plus de 74,37% des voix. Le renouvellement du mandat d'administrateur de M. Augustin de Romanet, auquel CIAM demandait de s'opposer, a été approuvé avec 84,66 % des voix. Les résolutions relatives à la rémunération de M. Denis Kessler, auxquelles CIAM demandait de s'opposer, ont également été approuvées avec 54,46 % et 54,56 % des voix.

L'assemblée générale a approuvé le versement d'un dividende de 1,75 euro par action au titre de l'exercice 2018, dont la date de détachement a été fixée au 30 avril 2019 et la date de mise en paiement au 2 mai 2019.

Les résultats détaillés des votes des résolutions seront disponibles sur www.scor.com plus tard ce jour.

Denis Kessler, Président-Directeur général de SCOR SE, déclare : « *Le Conseil d'administration a marqué sa profonde satisfaction en constatant que les actionnaires ont apporté un large soutien à toutes les résolutions qu'il avait proposées. Le Conseil se réjouit profondément que les actionnaires aient exprimé leur vive opposition à la tentative de déstabilisation menée par le fonds activiste CIAM. Il est heureux que les actionnaires aient renouvelé le mandat d'Augustin de Romanet, qui poursuit sa mission d'administrateur référent du Groupe. Ce vote de nos actionnaires témoigne de leur confiance renouvelée dans la gouvernance du Groupe pour poursuivre le développement de la société, placé sous le double sceau de la rentabilité et de la solvabilité. Ces votes de confiance valent approbation de la stratégie menée depuis plus de 16 ans pour hisser ce groupe de réassurance global au plus haut niveau et maintenir son indépendance, gage de sa réussite. SCOR est pleinement mobilisé pour mettre en œuvre tous les moyens pour créer de la valeur et prépare activement son septième plan stratégique, qui sera présenté en septembre prochain.* »

*

* *

Communiqué de presse

26 avril 2019 - N° 17

Contacts

Marie-Laurence Bouchon

Directrice de la Communication

+33 (0)1 58 44 75 43

mbouchon@scor.com

Ian Kelly

Directeur des Relations Investisseurs

+44 (0)203 207 8561

ikelly@scor.com

www.scor.com

LinkedIn: [SCOR](#) | Twitter: [@SCOR_SE](#)

Enoncés prévisionnels

SCOR ne communique pas de « prévisions du bénéfice » au sens de l'article 2 du Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission européenne. En conséquence, les énoncés prévisionnels dont il est question au présent paragraphe ne sauraient être assimilés à de telles prévisions de bénéfice. Certains énoncés contenus dans ce communiqué peuvent avoir un caractère prévisionnel, y compris, notamment, les énoncés annonçant ou se rapportant à des événements futurs, des tendances, des projets ou des objectifs, fondés sur certaines hypothèses ainsi que toutes les déclarations qui ne se rapportent pas directement à un fait historique ou avéré. Les énoncés prévisionnels se reconnaissent à l'emploi de termes ou d'expressions indiquant, notamment, une anticipation, une présomption, une conviction, une continuation, une estimation, une attente, une prévision, une intention, une possibilité d'augmentation ou de fluctuation ainsi que toutes expressions similaires ou encore à l'emploi de verbes à la forme future ou conditionnelle. Une confiance absolue ne devrait pas être placée dans de tels énoncés qui sont par nature soumis à des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, lesquels pourraient conduire à des divergences importantes entre les réalisations réelles d'une part, et les réalisations annoncées dans le présent communiqué, d'autre part.

Le Document de référence 2018 de SCOR déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 4 mars 2019 sous le numéro D.19-0092 (le « Document de référence »), décrit un certain nombre de facteurs, de risques et d'incertitudes importants qui pourraient affecter les affaires du groupe SCOR. En raison de l'extrême volatilité et des profonds bouleversements qui sont sans précédent dans l'histoire de la finance, SCOR est exposé aussi bien à des risques financiers importants qu'à des risques liés au marché des capitaux, ainsi qu'à d'autres types de risques, qui comprennent les fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de crédit, du prix des actions et des taux de change, l'évolution de la politique et des pratiques des agences de notation, ainsi que la baisse ou la perte de la solidité financière ou d'autres notations. Les informations financières du Groupe sont préparées sur la base des normes IFRS et des interprétations publiées et approuvées par l'Union européenne. Les informations financières ne constituent pas un ensemble d'états financiers trimestriels/semestriels tel que défini dans le rapport IAS 34 « Information financière intermédiaire ».